

L'an deux mil vingt-trois, le treize décembre à 18 heures, le Conseil syndical s'est réuni dans les locaux de Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Sandra FERRARI pour la délibération ci-dessous.

Nombre de membres en exercice	34.
Nombre de membres présents	20.
Nombre de procurations	5.

Date de 1^{ère} convocation : 6 décembre 2023

Date d'affichage :

<u>Présents</u> :	Titulaires : Pierre-Louis BARLTHAZARD, Nicolas CHAPUIS, André GIMENEZ, Jean-Marc GRELLIER, Antoine HUYNH, Karine REVOL, Marie Thérèse SALOMON, Jean Marc VIAL, Peggy VIOLA, Christian BERTHOMIER, Gérard DUMAZ, Maryse FABRE, Sandra FERRARI, Alexandre GENNARO, Pascal GINOLLIN, Jean-Marc LEOUTRE, Serge TICHKIEWITCH, Cécile TRAHAND. Suppléants (votant) : Thierry BEBERT, Christophe PIERRETON.
<u>Pouvoirs</u> :	Titulaires : Sophie PETIT GUILLAUME à Karine REVOL, Régis DUMAZ à Gérard DUMAZ, Marcel FERRARI à Maryse FABRE, Pierre Damien GALENE à Pascal GINOLLIN, Gaëtan VANIN à Sandra FERRARI.

FINANCES – ACQUISITION MOBILIER AUPRES DE LA COMMUNE D'AILLON-LE-JEUNE (compétences obligatoires)

La Présidente informe l'assemblée de l'offre de cession de mobilier de la commune d'Aillon-le-Jeune qui s'inscrit dans le cadre de l'inventaire des équipements du bar self Aillons 1400.

Il est proposé d'acquérir 9 tables de restauration et 32 chaises paillées en bois au prix de deux mille euros (2 000 €) étant précisé que la valeur de la vente a été établie par la commune en sa qualité de vendeur, en tenant compte du fait que ce bien est vendu pour assurer les moyens d'exercice de l'activité de restauration du nouvel exploitant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-1,

Vu la délibération du conseil communal d'Aillon-le-Jeune en date du 5 décembre 2023,

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'acquisition de gré à gré de 9 tables et 32 chaises au prix de deux mille euros (2 000 €).

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer tout acte afférent à cette acquisition.

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2023.

Fait à La Féclaz le 13 décembre 2023

LA PRÉSIDENTE,
Sandra FERRARI



Certifié exécutoire
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

☞ Votants :	25
☞ Pour :	25
☞ Contre :	
☞ Abstention (s) :	
☞ Blanc (s) :	